



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

**Service énergie, climat, logement
et aménagement durable**

Rouen, le 7 juillet 2022

Pôle évaluation environnementale

Dossier n° 2022-4482

Nos réf. : 2022-669

Affaire suivie par : Pascale KOUASSIGAN

pascale.kouassigan@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 02 50 01 84 04

Courriel : pee.seclad.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur,

Afin de savoir si votre projet de création d'un forage pour les besoins en eau des vergers et des cultures situé sur la commune de Mesnil-en-Ouche (Eure) nécessitait la réalisation d'une évaluation environnementale, vous m'avez adressé une demande d'examen au « cas par cas » reçue complète le 24 mai 2022.

En application des dispositions de l'article R. 122-3 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe la décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas qui dispense d'évaluation environnementale votre projet.

Cette décision sera mise en ligne sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Normandie, accessible depuis le lien suivant :
<http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr>

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Olivier MORZELLE

Monsieur Mathieu VANDOOREN
19, route de Beaumesnil
La Barre-en-Ouche

27330 MESNIL-EN-OUCHÉ

Cité administrative – 2 rue Saint Sever
BP 86002 – 76032 ROUEN cedex
Tél : 02 35 58 52 80 – Fax : 02 35 58 56 16

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

1 rue Recteur Daure
CS 60040 - 14006 CAEN cedex 1
Tél : 02 50 01 83 00 – Fax : 02 50 01 85 90

**SERVICES
PUBLICS+**

